

27 – Budget communal de l'exercice 2026 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1^{er} Maire-Adjoint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 8 décembre 2025,

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026,

Délibère

Article 1

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 par le Conseil Municipal :

Chapitre 900 Services généraux : 300.000 €

90020/21351-BAT (bâtiments communaux)	100.000 €
90020/2051-INFO (logiciels informatiques)	50.000 €
90020/21533-INFO (câblage informatique)	50.000 €
90020/21838-INFO (matériels informatiques)	100.000 €

Chapitre 901 Sécurité : 100.000 €

9011/21533-INFO (réseau de vidéoprotection)	100.000 €
---	-----------

Chapitre 902 Enseignement et Formation : 330.000 €

90211/21351-BAT (écoles maternelles)	150.000 €
90211/21351-ESPV (aires de jeux et cours maternelles)	10.000 €
90211/21351-VOIR (cours d'écoles maternelles)	10.000 €
90212/21351-BAT (écoles élémentaires)	150.000 €
90212/21351-VOIR (cours d'écoles élémentaires)	10.000 €

Chapitre 903 Culture Jeunesse et Sports : 200.000 €

90321/21351-BAT (gymnases municipaux).....	100.000 €
90322/21351-BAT (stades municipaux).....	100.000 €

Chapitre 905 Aménagement du territoire : 280.000 €

90511/2121-ESPV (plantations d'arbres)	50.000 €
90511/2128-ESPV (espaces verts urbains et aires de jeux).....	100.000 €
90511/215738-ESPV (mobiliers urbains et matériels thermique)	20.000 €
90512/21534-VOIR (éclairage public)	100.000 €
90551/21531-BAT (logements privés)	10.000 €

Chapitre 907 Environnement : 10.000 €

90731/21531-ESPV (réseaux d'arrosage automatique).....	10.000 €
--	----------

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251211-DEL27AF111225-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Chapitre 908 Transports :	200.000 €
90845/2152-VOIR (voirie communale).....	150.000 €
90845/215738-VOIR (mobiliers urbains).....	40.000 €
90845/2158-VOIR (matériel technique)	10.000 €

Soit un total de crédits ouverts de 1.420.000 €

Article 2

Dit que les crédits correspondants seront repris pour inscription en dépenses de la section d'investissement au budget primitif de l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché

Olivier CAPITANIO
1^{er} Maire-Adjoint

Le Secrétaire de séance

Romain MARIA

Délibération affichée le : 18/12/2025

Délibération adoptée par :

44 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20251211-DEL27AF111225-DE Date de télétransmission : 16/12/2025 Date de réception préfecture : 16/12/2025
--

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal	: 45
En exercice	: 45
Présents à la séance	
Ou représentés	: 44

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence M. Olivier CAPITANIO, 1^{er} Maire-Adjoint, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire étant empêché, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 3 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme PARRAIN, Maire, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. CHAULIEU, ayant donné mandat à M. CADEDDU

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. DELEUSE, ayant donné mandat à Mme PHILIPONET

M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°2

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme HARDY jusqu'à la question n°2

Absente :

Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251211-DEL27AF111225-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025